

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 30 octobre 2018

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Monsieur Jean-Louis d'Anglebermes, vice-président du gouvernement, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 30 octobre, a examiné un avant-projet de loi du pays ; arrêté quatre projets de délibération du Congrès ; adopté dix délibérations du gouvernement ; adopté 20 arrêtés et examiné 15 dossiers d'étrangers.

1. Avant-projet de loi du pays

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a examiné un avant-projet de loi du pays relative à la compensation des pertes de cotisations résultant des dispositifs de soutien à l'emploi.

> Voir communiqué détaillé « Compensations dispositif emploi ».

2. Projets de délibérations du Congrès

Secteurs de l'économie et du commerce extérieur, de la fiscalité, des questions de recherche et d'innovation, des relations extérieures et de la sécurité civile, de la coordination de la protection de l'enfance et de la jeunesse et du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération portant admission en non-valeur de créances fiscales du budget propre de la Nouvelle-Calédonie d'un montant de 13 922 646 F. Ces créances fiscales sont celles de contribuables et des créances douanières.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération portant admission en non-valeur de créances fiscales et douanières du budget annexe de reversement de la Nouvelle-Calédonie pour un montant total de 302 193 002 F. Ces créances fiscales sont celles de contribuables.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération portant admission en non-valeur de créances fiscales du budget annexe de répartition de la Nouvelle-Calédonie pour un montant total de 533 576 003 F. Ces créances fiscales sont celles de contribuables.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération portant admission en non-valeur de créances non fiscales du budget annexe de répartition de la Nouvelle-Calédonie pour un montant total de 1 450 000 F.

3. Délibérations du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement afin de défendre la Nouvelle-Calédonie devant le Tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie (pour sept affaires), devant la Cour administrative d'appel de Paris (pour deux affaires) et devant la Cour de cassation (pour une affaire).

4. Arrêtés du gouvernement

Secteurs de l'économie et du commerce extérieur, de la fiscalité, des questions de recherche et d'innovation, des relations extérieures et de la sécurité civile, de la coordination de la protection de l'enfance et de la jeunesse et du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a versé 675 823 F à Techni-Conseil dans le cadre de la clôture d'un dossier relatif à des études pour la rénovation de bâtiments de l'EFPA de Nouville et d'une mission de coordination pour la rénovation et l'aménagement de la salle omnisports de l'Anse-Vata.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé la SARL Calinvest pour le compte de la SAS Navimon au régime d'aide fiscale à l'investissement pour la construction de deux navires de pêche hauturière (palangriers) sur la commune de Nouméa. Le montant total de l'investissement s'élève à 485 771 629 F. Le crédit d'impôt s'établirait donc à 218 597 233 F. Les bénéficiaires de l'avantage fiscal se sont engagés à rétrocéder au promoteur un montant de 169 437 144 F, soit 77,5 % du crédit d'impôt.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention de 962 846 F à l'Université de la Nouvelle-Calédonie pour financer la création du site internet du Cresica, l'achat d'un lyophilisateur et une partie de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage « Accréditation COFRAC du MET ». L'État financera les 80 % restants (opération n° VI-3 bis « CRESICA - Investissement » inscrite au contrat de développement État / Intercollectivités 2017-2021).

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention de 690 563 F à l'Institut Pasteur de la Nouvelle-Calédonie dans le cadre de l'acquisition de plusieurs équipements de mesures et de prélèvements pour réaliser le projet de recherche « Aspects sanitaires des eaux de surface : approche pluridisciplinaire de la contamination hydrique par la leptospirose sur un site pilote à Touho ». L'État financera les 80 % restants (opération n° VI-3 bis « CRESICA - Investissement » inscrite au contrat de développement État / Intercollectivités 2017-2021).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention de 320 758 F au Bureau des recherches géologiques et minières (BRGM) pour l'acquisition d'une station de suivi des prélèvements pour la quantification et la qualification des matières en suspension pour le projet de recherche « Le cycle de l'eau à l'échelle de bassins versants de référence d'un état naturel du milieu néo-calédonien » (opération n° VI-3 bis « CRESICA - Investissement » inscrite au contrat de développement État / Intercollectivités 2017-2021).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention de 208 799 F à l'Institut de recherche (IRD) pour le développement pour l'achat d'un onduleur pour conduire le projet TREMOR « Transfert des éléments traces métalliques par la Matière Organique dissoute colorée et d'acquisition d'images satellitaires pour le suivi des dynamiques territoriales autour de l'engravement et des inondations pour le projet GOUTTES ». L'État financera les 80 % restants (opération n° VI-3 bis « CRESICA - Investissement » inscrite au contrat de développement État / Intercollectivités 2017-2021).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention de 1 396 986 F à l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer) pour l'acquisition de deux thermosalinographes et d'un courantmètre à effet Doppler dans le cadre du projet de recherche « Suivi des flux de matières dissoutes et particulaires dans les estuaires de Nouvelle-Calédonie ». L'État financera les 80 % restants (opération n° VI-3 bis « CRESICA - Investissement » inscrite au contrat de développement État / Intercollectivités 2017-2021).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a appliqué l'article 10 de la loi du pays n° 2018-13 du 7 septembre 2018 relative aux modalités d'octroi des régimes douaniers et fiscaux privilégiés à l'importation. Cette loi du pays prévoit diverses exonérations de droits et taxes de douane dont le bénéfice est subordonné à la production, au moment du dédouanement, d'une attestation du destinataire réel des biens par laquelle ce dernier s'engage à respecter les prescriptions qui s'y attachent. L'objectif de cet arrêté est de créer le modèle de document à utiliser.

Secteurs de l'économie et du commerce extérieur, de la fiscalité, des questions de recherche et d'innovation, des relations extérieures et de la sécurité civile, de la coordination de la protection de l'enfance et de la jeunesse et du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance et secteurs de l'économie numérique, des questions juridiques (droit civil, droit de l'urbanisme et droit des assurances), de la modernisation de l'administration et de l'évaluation des politiques publiques, du suivi des questions relatives à la francophonie et du suivi des transferts de compétences :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a cofinancé les quatre projets validés par la Commission mixte Vanuatu du 22 juin 2018 (20 883 056 F). Selon le souhait du gouvernement du Vanuatu, et pour la troisième année consécutive, un seul secteur de coopération parmi les six secteurs couverts par cette convention de coopération a été retenu : celui de l'éducation, de la formation professionnelle continue, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la francophonie, secteur constituant la priorité absolue du gouvernement de la République du Vanuatu :
 - second volet de formation professionnelle des agents de la direction des services linguistiques du cabinet du Premier Ministre (596 659 F),
 - bourses d'études pour les formations en Masters et Doctorats (13 460 621 F),
 - équipement des laboratoires de sciences des DAEU B des lycées de Montmartre et de Santo en vue de permettre aux élèves d'intégrer des filières scientifiques d'études supérieures (4 439 141 F),
 - appui au lancement de la filière "licence de l'environnement" par le lancement des premières consultations visant à constituer un consortium universitaire en vue de l'ouverture en janvier 2020 de la première filière scientifique au sein de l'Université du Vanuatu (2 386 635 F).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a financé le programme d'action bilatérale 2018 (4 210 024 F) dans le cadre d'actions de coopération régionale :
 - 1 500 000 F à l'Association Partage Santé Pacifique pour le projet de santé maternelle et néonatale mené dans les six provinces du Vanuatu depuis plusieurs années et visant à diminuer la mortalité maternelle et infantile ;
 - 716 000 F à l'Alliance française de Suva pour cofinancer la fête de la musique et l'exposition du photographe calédonien Sébastien Lebègue sur la coutume, ces événements ayant respectivement eu lieu en juin et en septembre 2018 ;
 - 190 000 F à l'Alliance française de Palmerston North pour cofinancer la tournée en Nouvelle-Zélande de la chanteuse Vanuella Watt, ainsi que les ateliers de chant en écoles pour diffuser l'hymne « Oceania » ;

- 1 800 000 F au Ministère de l'éducation de Tonga afin de couvrir le salaire et la couverture sociale du professeur de français de la Tonga High School (octobre 2018 à décembre 2019).

Secteurs du travail, de l'emploi, du dialogue social et de la formation professionnelle :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a versé une participation financière supplémentaire de la Nouvelle-Calédonie d'un montant de 10 millions de francs pour le fonctionnement des organisations syndicales de salariés représentatives. Le montant initial, fixé au budget primitif et alloué aux syndicats, était de 90 millions de francs, réparti en fonction du nombre de voix recueillies par chaque organisation syndicale aux élections professionnelles. À l'occasion de l'examen du budget supplémentaire, il a été alloué aux organisations syndicales de salariés représentatives un complément de 10 millions de francs, portant l'aide financière de la collectivité pour l'année 2018 à 100 millions de francs.

| Syndicats | Nombre de voix | Nombre de tranches entières de 500 voix | Montant alloué par tranches entières de 500 voix | Total |
|--------------|----------------|---|--|------------|
| USOENC | 7407,5 | 14 | 178 571,43 F CFP | 2 500 000 |
| USTKE | 4962,5 | 9 | 178 571,43 F CFP | 1 607 143 |
| UT/CFE-CGC | 4563,5 | 9 | 178 571,43 F CFP | 1 607 143 |
| CSTC-FO | 4340 | 8 | 178 571,43 F CFP | 1 428 571 |
| FSFAOFP | 3894 | 7 | 178 571,43 F CFP | 1 250 000 |
| COGETRA-NC | 2807,5 | 5 | 178 571,43 F CFP | 892 857 |
| CSTNC | 2260 | 4 | 178 571,43 F CFP | 714 286 |
| TOTAL | | 56 | | 10 000 000 |

Secteurs de la fonction publique, du logement et de la sécurité routière.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention en faveur de la commune de La Foa pour la réhabilitation de sa piste d'éducation routière (2 156 843 F).

Secteurs des infrastructures publiques, du transport aérien domestique et international, du transport terrestre et maritime, du suivi du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie « NC 2025 » :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la décision modificative n° 1 du budget 2018 de l'Agence pour la desserte aérienne de la Nouvelle-Calédonie (ADANC). En séance du 14 mars 2018, le conseil d'administration de l'ADANC a adopté un budget unique à la somme de 6 554 318 547 F, répartie en 3 250 789 511 F en section de fonctionnement et 3 303 529 036 F en section d'investissement. La DM1 est arrêtée à la somme de 326 000 000 F en section de fonctionnement, procède à plusieurs ajustements. Le budget global de l'ADANC ainsi modifié est donc arrêté à la somme de 6 880 318 547 F, répartie en 3 576 789 511 F pour la section de fonctionnement et 3 303 529 036 F pour la section d'investissement. La section d'investissement est votée en suréquilibre de 461 239 511 F.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé M. Jean-Claude Gouhot en qualité de directeur de l'Aviation civile en Nouvelle-Calédonie (DAC). Il prendra ses fonctions le 1^{er} novembre 2018.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé M. Marc Balland en qualité de chef du service de la sécurité de l'Aviation civile de la direction de l'aviation civile en Nouvelle-Calédonie (DAC).

Secteur de la culture, de la condition féminine et de la citoyenneté :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié la composition nominative du conseil d'administration de l'Institut d'archéologie de la Nouvelle-Calédonie et du Pacifique (IANCP). Louis-José Barbaçon est remplacé par Ludmilla Sione en qualité de représentante de la Nouvelle-Calédonie et M. Clément Grochain est nommé en qualité de président du Sénat coutumier.

Secteurs du budget, de l'énergie, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche et de la communication audiovisuelle, de la politique de l'eau, du suivi des questions monétaires et de crédit et des relations avec le Congrès de la Nouvelle-Calédonie :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a créé un centre de services partagés comptables (CSPC) et réorganisé le service de l'exécution budgétaire de la direction du Budget et des affaires financières de la Nouvelle-Calédonie (DBAF) dans l'objectif d'atteindre un délai moyen de paiement de 21 jours.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé M. Fabien Escot en qualité de directeur adjoint de la direction des Affaires vétérinaires, alimentaires et rurales de la Nouvelle-Calédonie (DAVAR).

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé M. Geoffroy Wotling en qualité de chef du service de l'eau de la direction des Affaires vétérinaires, alimentaires et rurales de la Nouvelle-Calédonie (DAVAR).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Mme Laure Virapin en qualité de directrice de l'Agence rurale.

* *
*

Examen de dossiers de ressortissants étrangers

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis 15 avis favorables sur des autorisations de travail hors projets miniers.